



J.M. HUBER MICROPOWDERS

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 1 de 11

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HuberCal® 500 Elite

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif alimentaire Complément diététique Pharmaceutical bulk excipient

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant J.M. Huber Micropowders, Inc.
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 2 de 11

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes	Aucun(e)
Mention d'avertissement	Aucun(e)
Mentions de danger	Aucun(e)

Conseils de prudence

Prévention	Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Se laver les mains soigneusement après manipulation
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
Stockage	Conserver dans un endroit sec Conserver à l'écart des matières incompatibles
Élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Non classé.	100

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 3 de 11

Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 4 de 11

équipement de protection et procédures d'urgence	les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les non-secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
6.4. Référence à d'autres sections	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation adaptée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuel requis
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Carbonate de calcium

ACGIH	3 mg/m ³ Respirable 10 mg/m ³ Total Dust
OSHA	10 mg/m ³
Espagne	10 mg/m ³

Procédures de surveillance recommandées	Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées
--	---

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 5 de 11

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Aucune information disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc à blanc cassé
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4-10.2 (5% water suspension)
Point de fusion / intervalle de fusion	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point / intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 6 de 11

Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	2,7-2,9 g/cm ³ à 20° C
Densité relative	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	0,01 g/l (Pratiquement insoluble) à 20°C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	1292 - 1652 °F (700 - 900 °C)
Viscosité	Sans objet.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussières
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 7 de 11

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales

Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Carbonate de calcium

DL50 par voie orale

6450 mg/kg (rat)

Toxicité aiguë

Non classé

Sensibilisation respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Éviter toute inhalation du produit

Ingestion

L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable

Peau

En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation

Yeux

En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 8 de 11

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

11.2.2. Autres informations Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Carbonate de calcium

Classification allemande WGK (AwSV) 317 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 9 de 11

et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Carbonate de calcium

Classification allemande
WGK (AwSV)

317 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

HUBER

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 10 de 11

Inventaires mondiaux

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Carbonate de calcium	471-34-1	207-439-9	Y	Y	Y	(1)-122(E NCS)(ISHL)	KE-04487	Y	55-1-03855	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

REACH No.

Carbonate de calcium

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)(s)

Allemagne

Carbonate de calcium

Classification allemande WGK 317 WGK: nwg (AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'est exigée pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024
Numéro de révision: 1.3.1

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)
Mention d'avertissement Aucun(e)
Mentions de danger Aucun(e).

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Fiche de données de sécurité

HuberCal® 500 Elite

Date d'émission : 15/05/2024
Date d'impression : 15/05/2024

Numéro de révision: 1.3.1
Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCILID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité